

PERSPECTIVES D'UNE RELATION ONG AVEC LES NATIONS UNIES

Notre Ordre comme tel, en tant qu'il constitue une entité d'envergure mondiale, jouit d'une association reconnue avec les Nations Unies, due à sa reconnaissance comme organisation non gouvernementale (ONG), selon le statut international prévu par le Département d'Information Publique des Nations Unies.

Cette association nous facilite l'accès à certains contacts, à l'ensemble de l'information, et nous assure de grandes possibilités pour faire connaître notre présence au sein de cet organisme mondial que sont les Nations Unies. En revanche, ceci nous demande de communiquer à nos propres membres une information adéquate sur les objectifs et projets des Nations Unies, aux divers niveaux international, régional, national et local.

Bien que la mise en application des relations inaugurées par notre reconnaissance comme ONG mondiale ne suppose pas directement l'attribution d'une assistance économique, elle nous assure des liens avec certains organismes des Nations Unies ou en relation avec elles, et ceci peut avoir des conséquences au bénéfice de l'Ordre.

Moyennant le développement et le maintien des contacts avec ces différents organismes, il nous est possible de faire connaître nos activités de façon plus profitable, tandis que nous serons mieux renseignés sur les opportunités qui peuvent s'avérer avantageuses pour les initiatives des Carmes Déchaux.

Les fruits des efforts accomplis pour notre représentation au niveau de l'Ordre dans son ensemble n'ont pas à remplacer ni à supprimer ceux des ONG locales ou régionales que les Carmes ont créées en divers endroits du monde. De même, la connexion que nous maintenons avec les Nations Unies ne promet pas à des groupes OCD autonomes l'accès au statut de ONG local ou national. Pour y accéder, ces groupes doivent faire les démarches nécessaires, à travers les canaux prévus dans leurs milieux respectifs. Pour s'assurer un appui ou une assistance de caractère technique à ce sujet, on peut toutefois recourir aux bons services de notre premier Représentant, le P. John Sullivan, soit à travers ses visites périodiques au Siège des Nations Unies à New-York, ou ses contacts avec d'autres Sièges ou Centres reliés aux Nations Unies.

En tant qu'ONG, nous pouvons d'autre part entrer dans des relations de caractère associatif, particulièrement avec des organismes basés sur la foi catholique, tels que la Caritas internationale avec laquelle nous pouvons collaborer, sachant que ceci peut tourner à notre avantage pour l'avenir.

Etant donné que la représentation a été assurée, durant ces 21 derniers mois, par un religieux qui se trouve sur place (c'est-à-dire un membre de la Province Est des Etats-Unis), voici le moment de considérer certaines mesures utiles, et qu'il importerait d'adopter si nous voulons approfondir cette association que l'Ordre entretient depuis 2001, comme ONG accréditée auprès de Département de l'Information publique des Nations Unies.

En premier lieu, le Représentant devrait assurer une page web pour la ONG, dans l'intention d'offrir à tous les Carmes qui ont accès à Internet les nouvelles provenant des Nations Unies, dans tous les cas où ces nouvelles offrent un intérêt pour les membres et les organismes de l'Ordre.

En second lieu, afin de sensibiliser les esprits aux buts et activités poursuivis par l'Ordre comme ONG, il faudrait établir une liste détaillée donnant une information précise sur tout cet ensemble, permettant à chacun de prendre conscience du contexte de collaboration qui existe désormais entre les Nations Unies et nous-mêmes.

En troisième lieu, le premier Représentant devra demander aux Supérieurs des Provinces et Circonscriptions (et ceci en commençant naturellement par écouter ceux qui auront été présents aux sessions du Définitoire Extraordinaire du Chili) de formuler des idées et suggestions, de faire connaître les activités en cours, et de préciser dans la mesure du possible les formes d'assistance que, selon leur avis, le Représentant doit être en mesure de leur assurer.

En quatrième lieu, il faudrait insister pour obtenir que le second Représentant, le P. Damaso Zuazua, soit agréé comme personne de contact avec la Curie romaine, et puisse servir de canal

permanent d'information vis-à-vis du premier Représentant, ce qui permettrait à celui-ci de baser ses interventions sur des données justifiées.

En cinquième lieu, et sans avoir à instituer un bureau permanent à New-York, notre Administration générale devrait assurer une aide annuelle fixe, afin que le premier Représentant puisse se déplacer, réaliser son travail d'organisation et de communication entre son lieu de résidence au couvent de Washington et New-York, Rome, ou tout autre endroit du monde où ses activités peuvent recourir à ses soins.

En sixième lieu, le premier Représentant devrait maintenir continuellement des contacts de solidarité avec les autres ONG et les différents organismes catholiques, comme c'est déjà le cas avec Caritas Internationalis, Franciscans International, VIVAT (Société du Verbe Divin), le groupe d'association des Instituts religieux auprès des Nations Unies (RUN), et la Mission Permanente du Vatican auprès des Nations Unies.

En septième lieu, Les membres de l'Administration générale et/ou les Carmes spécialisés dans les diverses questions intéressant les Nations Unies devraient, avec le temps, faire un effort pour assister à certaines réunions des ONG, telles que la Conférence qui se tient chaque année au Siège général des Nations Unies, immédiatement avant l'Assemblée générale de septembre. ou les réunions régionales au cours desquelles on se penche sur les quatre questions capitales qui nous ont retenus nous-mêmes, lorsque nous avons sollicité notre statut de ONG, à savoir: les droits de l'homme, les migrations, les peuples indigènes, la religion.

En huitième lieu, sachons que des contacts ultérieurs avec les ONG reconnues par les Nations Unies pourraient semer la graine pour un futur Bureau de Justice et Paix à la Curie romaine, dans l'intention de promouvoir la sensibilisation générale et les activités de l'Ordre en ce domaine.

Le présent rapport est en grande partie le fruit d'une visite réalisée par N.P.Général, en compagnie du P.John Sullivan, le 10 juin 2005, au Siège des Nations Unies, puis au bureau de la ONG Caritas Internationalis à New-York. Ceci nous a permis d'approfondir notre discernement d'aujourd'hui au sujet de l'engagement assumé par tout l'Ordre comme tel, de maintenir et réaffirmer notre statut de ONG, au bénéfice de notre famille religieuse et pour l'obtention des objectifs poursuivis par les Nations Unies en matière humanitaire. Tenant compte du fait que nous affrontons l'avenir avec tous ses défis, nous espérons que les relations déjà établies ne cesseront de se développer peu à peu, grâce à nos efforts de solidarité, d'interdépendance et de collaboration. En un certain sens, on pourrait dire que ce rapport s'appuie sur une double image empruntée à la dernière réunion sur la Vie Consacrée, qui s'est tenue à Rome au cours de l'hiver dernier: la Femme Samaritaine, et le Bon Samaritain. Jésus exhortait la femme à Adorer en esprit et en vérité à tel point que N.M.Ste Thérèse pouvait trouver en elle le symbole de l'engagement dans la prière. Quant au Bon Samaritain, c'était le modèle choisi par Jésus pour nous stimuler à une compassion vécue à l'égard de tous ceux qui souffrent de nécessités urgentes. Nous y sommes: tout comme l'engagement dans la prière, notre service attentif des autres revêt une importance fondamentale chez nous, Carmes Déchaux. Et ces fonctions intégrantes de notre vocation peuvent trouver leur promotion à travers un investissement intelligent dans cette décision que nous avons prise, lorsque nous avons sollicité notre qualité de ONG devant les Nations Unies.

Que le Seigneur veuille bien bénir notre labeur !

Washington. 16. 06. 2005.